

**EREA Françoise Dolto**  
**St Aubin le Cloud**  
**Charte Informatique et Internet**

## **Accès aux ressources informatiques**

### **Mes droits**

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte personnel et confidentiel (nom d'utilisateur et mot de passe). Ce compte lui permet de :

- Se connecter aux postes de l'EREA et d'avoir accès à des espaces de stockage personnalisés.
- Utiliser des logiciels pédagogiques.
- Se connecter au bureau numérique (intranet) et utiliser les ressources mises à disposition.
- Disposer d'un accès à internet filtré.

### **Mes devoirs**

Le mot de passe engage l'entière responsabilité de son propriétaire sur l'usage qui en est fait :

- Choisir un mot de passe sûr et le changer régulièrement
- Ne pas communiquer son mot de passe, ne pas prêter son compte.

Respecter le matériel et les procédures d'utilisation :

- Fermer correctement les logiciels utilisés, se déconnecter du réseau.
- Ne pas effacer de fichiers autres que ses documents personnels.
- Ne pas modifier la configuration des ordinateurs sans autorisation du responsable.
- Ne pas installer de logiciels (d'exécutables) sur les ordinateurs et sur le réseau.
- Ne pas utiliser le compte d'une autre personne.

## Utilisation des ressources informatiques

Mes droits	Mes devoirs
Chaque usager peut utiliser un poste informatique et ses périphériques pour un usage strictement pédagogique ou éducatif.	<p><b>Utilisation des imprimantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Toujours demander l'autorisation d'imprimer à l'adulte responsable.</li><li>● Limiter le plus possible le nombre de feuilles à imprimer (respect de l'environnement).</li></ul> <p><b>Utilisation des espaces d'enregistrement sur le réseau (espace personnel – espace classe – espace public) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Ne pas enregistrer de fichiers exécutables, de fichiers musicaux ou vidéos sans autorisation préalable de l'enseignant. Tout fichier de ce type, enregistré dans l'espace personnel, sera systématiquement effacé sans préavis chaque nuit.</li><li>● Respecter les quotas afin de ne pas saturer les serveurs.</li></ul> <p><b>Utilisation des périphériques personnelles de stockage (clé USB, lecteur MP3, disque amovible, CD, DVD, autres)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Ne pas utiliser de fichiers exécutables stockés sur ces supports</li><li>● Respecter la propriété intellectuelle des documents stockés</li></ul> <p><b>Utilisation des salles informatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● L'accès aux salles informatiques n'est possible qu'en présence d'un adulte</li><li>● Chaque utilisateur accepte le contrôle centralisé de son poste de travail par l'adulte responsable</li></ul> <p><b>Utilisation du CDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● L'utilisation des postes informatiques du CDI est réservée pour le travail. Il ne peut pas y avoir d'activité de loisir.</li></ul> <p><b>Réservation des salles informatiques par les enseignants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Les salles informatiques ne sont pas attribuées à des disciplines particulières.</li><li>● Les réservations se font par l'intermédiaire du bureau numérique.</li><li>● Les réservations à l'année sont possibles mais doivent rester raisonnables et seront revues en fonction de besoins spécifiques. En cas d'absence, penser à libérer les créneaux.</li></ul>

## **Respect de la législation**

### **Mes droits**

- Chaque usager peut accéder aux ressources numériques dont l'établissement est propriétaire et/ou qui sont libres de droits pour réaliser des activités pédagogiques ou éducatives.
- Les informations personnelles de chaque usager seront protégées et respectées.
- La correspondance privée de chaque usager (messagerie électronique) est confidentielle.

### **Mes devoirs**

#### **Respect des lois qui s'appliquent à l'informatique et à Internet**

- **Propriété intellectuelle** : interdiction de copier, d'échanger et de diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre oeuvre de l'esprit qui ne soit pas libre de droits depuis le réseau informatique de l'EREA.
- **Droits de la personne** : interdiction d'utiliser le réseau informatique pour porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de donner des informations ne vous concernant pas, de véhiculer des insultes ou de tenir des propos diffamatoires)
- **Crimes et délits** : interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogues, apologie de crimes ...)
- **Principe de laïcité** : aucune propagande religieuse ou politique ne sera acceptée

## **Sanctions**

les sanctions prévues dans le règlement intérieur s'appliquent en cas de non-respect des obligations mentionnées dans la charte.

### **Rappel des sanctions spécifiques à l'utilisation du matériel informatique :**

- Rappel à la règle.
- Suspension provisoire de service (avec accès possible lors des séances de cours)
- Suspension définitive de service (avec accès possible lors des séances de cours)